

## Le journal de la FSU13



**Agenda militant ?  
Infos diverses ?**

**Visitez le site de la FSU 13**

**<https://fsu13.fsu.fr>**

### EDITO

**Y**a-t-il stratégie politique plus odieuse que celle qui instrumentalise la misère et l'espoir d'en sortir à son profit ? C'est pourtant à cet exercice que le Président de la République s'est livré le 2 septembre à Marseille. Une certaine fébrilité était palpable dans les jours précédents : on parlait d'un plan, avec de vrais moyens pour la rénovation des écoles. Malgré la méfiance on finissait par y croire : l'État avait pris la mesure du scandale des écoles et allait agir en pleine responsabilité pour que la deuxième ville de France sorte enfin de l'ornière des 25 années précédentes.

Las ! Nous avons vu, scandalisés, un président en campagne électorale, plein de sa suffisance, distribuant des gifles à tout le monde, insultant les enseignants et leur jetant au visage une expérimentation contraire à leur statut et à leur métier même.

L'administration, surprise, s'est instantanément mise au travail, rongée par l'inquiétude : le président-candidat revenant mi octobre, il faudrait rendre sa copie. Et d'exiger des enseignants en pleine rentrée qu'ils élaborent des projets en deux jours, et de téléphoner aux directeurs pour exiger qu'ils candidatent, laissant miroiter des moyens qui n'ont jamais été annoncés nulle part.

La FSU a immédiatement réagi, exigeant que cette expérimentation soit abandonnée. Et les collègues aussi : à l'appel du SNUIPP-FSU et de l'intersyndicale, ils organisent le refus et le font savoir.

A tous les échelons de la fonction publique nous luttons en ce moment contre la mise en place de la Loi de Transformation de la Fonction Publique – opacité des promotions et de la gestion des carrières, augmentation du temps de travail, chez les agents de la collecte des déchets de la Métropole notamment – pour défendre les services publics et leurs agents. Ce nouveau coup porté au premier degré est emblématique. Démantèlement des statuts, casse des métiers, éclatement du cadre national de l'école publique, renforcement des



inégalités : l'orientation d'un prochain quinquennat est tracée. La FSU saura s'y opposer.

*Caroline Chevê  
Secrétaire générale  
de la FSU 13*

# Actualités

## EPS moquée ! EPS méprisée ! EPS oubliée ! EPS ignorée ! Mais une EPS enseignée !

**EPS moquée**, par les tweets du ministre. Merci à l'EPS pour les médailles olympiques ? Comment peut-il se moquer de nous de cette façon ? Remercie-t-il les professeurs de français lors de l'attribution du Goncourt ? Il ne connaît pas son sujet. L'EPS est une discipline scolaire qui a pour vocation de former des citoyens et non des champions.

**EPS méprisée**, par un Ministre Blanquer qui supprime neuf postes dans les Bouches-du-Rhône alors qu'il rabâche que le sport à l'école est important. Mais tout est dit, il ne veut pas d'EPS, il veut, du « bouger 30min », de la gesticulation physique. Pour cela, pas besoin d'enseignants formés à bac+5, des animateurs sportifs suffisent. La raison ? Les économies budgétaires !

**EPS oubliée**, par Blanquer qui oublie de publier dès la rentrée un protocole UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) et laisse les professeurs d'EPS et les associations sportives dans le flou. Il aura fallu attendre 15 jours après la rentrée scolaire pour connaître les modalités de fonction-

nement des AS dans le contexte sanitaire actuel. Cet oubli est tout simplement scandaleux et méprisant !

**EPS ignorée**, par la Mairie de Marseille et son service des sports. Mr Jibrayel reste sourd à nos demandes d'audience depuis un an. Pourtant, les écoliers, collégiens et lycéens utilisent les installations sportives

municipales, qui sont pour nous de véritables « salles de classe ». Il y a tant à dire mais la mairie fait l'au-truche. Seulement 6 piscines en fonctionnement fin juin 2020

à Marseille ! Suffisant ? Pass sanitaire demandé aux élèves pour entrer dans certaines piscines ! Normal ?

**EPS enseignée** grâce à la volonté des enseignants à qui ont demandé tant avec si peu de moyen et de considération. La FSU avec le SNEP sont là pour défendre le service public d'éducation physique.



Jean Cugier

Co-secrétaire académique  
du SNEP-FSU Aix-Marseille

## Déconsidération de la formation des PE

**A** lors qu'une formation initiale et continue de qualité des enseignant-es est une des conditions de la démocratisation de la réussite scolaire, CPC et PEMF font face, depuis quelques années, à une surcharge de travail, des conditions de travail dégradées et une dénaturation de leurs métiers.

L'administration dit vouloir « permettre à ceux qui le souhaitent de s'impliquer dans le pilotage pédagogique en vue de s'engager dans des fonctions d'encadrement. ». Cette mesure transforme radicalement la fonction des CPC, conduisant celles et ceux qui feraient ce choix à se constituer en nouvelle hiérarchie intermédiaire.

Le nouveau CAFIPEMF témoigne de la volonté du ministère de centrer l'activité des formateurs-trices autour des fondements de la politique éducative de Jean-Michel Blanquer, dont le primat sur les apprentissages fondamentaux. À cela s'ajoute l'abandon du mémoire, signant l'éloignement d'avec la recherche et l'accent mis sur l'individualisation.

Parallèlement à cela, la formation initiale subit des modifications drastiques : La réforme prévoit que les étudiant-es en Master aient en partie la responsabilité d'une classesous forme de 1/3 temps d'enseignement sous statut de contractuel alternant. C'est une logique budgétaire qui prévaut : recourir à des étudiant-es faiblement rémunéré-es (865 € brut/mois), pour ne pas recruter des fonctionnaires titulaires à la hauteur des besoins.

Cette réforme est aussi marquée par le recul de la place du concours. A compter du printemps 2022, il faudra une année d'étude supplémentaire pour accéder au CRPE, qui aura donc lieu en fin de Master 2 et non plus de Master 1. L'entrée dans le métier sera donc retardée d'un an et la carrière allongée d'autant.

Céline Peccini  
Secrétaire départementale adjointe  
du SNUipp-FSU 13



## Une rentrée sous le signe d'un dynamitage du service public

**A** lors que les personnels du 2<sup>nd</sup> degré se mobilisaient déjà en mars dernier, à l'appel du SNEP-FSU pour dénoncer la baisse drastique des moyens alloués pour la rentrée 2021, force est de constater que la rentrée dans les collèges et lycées de notre académie se passe aussi mal que ce que nous craignons au printemps. Classes surchargées et trop peu dédoublées, des établissements sans AS ou infirmière scolaire, fermeture de CIO et établissements non couverts par un.e psy-EN, suppressions de postes d'AED, etc...

Pourtant nous accueillons près de 3 000 élèves de plus en cette rentrée. Après 18 mois de crise sanitaire marqués par la fermeture des établissements scolaires puis un fonctionnement en demi-jauge en lycée, la jeunesse méritait mieux que des dispositifs précaires financés en heures supplémentaires pour les aider à réussir.

A cela s'ajoute une accélération des réformes de libéralisation de l'École qui précipitent le démantèlement du service public d'éducation : prime REP+ qui diffère selon les établissements, atteintes à la liberté pédagogique avec le projet local d'évaluation en lycée, éclatement du cadre national du baccalauréat, renforcement de la contractualisation à tous les niveaux.

La profession est attaquée de toute part et la revalorisation salariale annoncée comme historique n'est qu'une mascarade. Il est urgent d'obtenir une revalorisation digne de ce nom et sans condition, de mettre en œuvre un plan d'urgence pour l'éducation et de promouvoir un autre projet pour une École émancipatrice pour toutes et tous.

Marion Chopinet  
Co-Secrétaire académique  
du SNEP-FSU Aix Marseille



## Filière administrative du MENJS, quelles perspectives ?

**L**e MENJS ne reconnaît toujours pas à sa juste valeur le travail de ses personnels administratifs...

Le SNASUB FSU dénonce depuis plusieurs années les décalages entre les missions effectuées par les personnels administratifs et le niveau d'emplois qu'ils occupent. Afin de corriger ces incohérences, notre syndicat réclame depuis des années un nouveau plan de requalification des filières administratives du MENJS.

En cette année pré-électorale le gouvernement au travers d'un relevé de décision a présenté aux organisations syndicales un nouveau plan de requalification, que le SNASUB-FSU a refusé de signer.

Bien que plus significatif que le précédent, il ne tient que très peu compte de nos revendications : rattrapage indemnitaire insuffisant pour gommer les inégalités avec les autres ministères, absence d'une programmation budgétaire pluriannuelle pour le plan, maintien du nombre d'emplois de catégorie C en fin de plan, aucun

engagement sur les requalifications sur poste, et toujours pas de requalification systématique pour l'ensemble des postes d'adjoint-gestionnaire en catégorie A.



Le SNASUB FSU considère que les perspectives d'évolution pour la filière administrative ne sont pas à la hauteur et que tout est en train de se mettre en place pour un départ des gestionnaires des collèges et lycées dans le cadre d'une nouvelle vague de décentralisation vers les collectivités territoriales.

La loi 3DS (ex-4D) en son article 41 prévoyait instaurer un pouvoir d'instruction de la Collectivité de rattachement sur les adjoint-gestionnaire des EPLE, leur imposant une double tutelle qui serait infonctionnelle et discordante (Etat/coll.territoriale). Cet article a été finalement supprimé lors du passage du texte devant les Sénateurs.

Ces derniers ont reprochés au gouvernement de ne pas aller assez loin dans la décentralisation, désirant un détachement total et absolu de la gestion matérielle des EPLE aux collectivités.

Le danger de décentralisation des adjoints et/ou de leurs missions n'est donc pas écarté.

Le SNASUB FSU poursuivra la bataille pour une réelle reconnaissance des personnels et leur maintien au sein du MENJS.

*Florence Marly et Julien Fabre  
SNASUB-FSU*



## Temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale

**F**ace à la diversité et à la complexité des situations au sein des collectivités territoriales et des établissements, l'enjeu est d'assurer la défense de leurs conquêtes sociales spécifiques, mais également de faire émerger des revendications communes.

Dans cette période de crise sanitaire où l'engagement des agents publics est glorifié par les discours, le statut, le déroulement de carrière et les conditions de travail subissent de multiples attaques : gel du point d'indice, sous-effectif chronique, glissements de tâches et polyvalence imposée pour compenser les absences, recrutements gelés, télétravail avec les moyens du bord...

Alors que les besoins des populations sont grandissants et que les missions des agents territoriaux se compliquent et deviennent de plus en plus difficiles à assurer, c'est désormais le temps de travail qui est dans le viseur des employeurs, dans le cadre de la mise en application de la loi promulguée le 6 août 2019 et dite « de transformation de la Fonction publique ».

Cette loi annule tous les accords locaux permettant de déroger à la règle des 1 607 h de travail annuel. En conséquence, les collectivités sont dans l'obligation d'augmenter le temps de travail des agents qui en bénéficient pour atteindre le seuil de 1 607 h, sans aucune compensation financière.



Travailler plus pour limiter les coûts salariaux et compenser le manque de personnel n'est pas la solution, alors que la moyenne des salaires des agents se situe dans les catégories les plus basses, y compris en comparaison avec le secteur privé. Et compte tenu de la croissance des difficultés liées au stress et à l'usure professionnelle, augmenter le temps de travail ou supprimer des congés ne peut, en aucun cas être une réponse au mal-être des agents ou améliorer le service public.

En conséquence, le dégel du point d'indice, l'abrogation de la loi du 6 août 2019, la titularisation des agents contractuels et des plans de recrutement à la hauteur des besoins et restent des revendications communes à porter face à ces attaques des employeurs.

# Annonces et expérimentations

## Le tube à essais d'

**D**es écoles qui s'effondrent ou moisissent, des collèges en algeco depuis plus de 10 ans, des lycées professionnels massés dans les quartiers sud quand les jeunes sont massivement au Nord, des lycées qui sont sortis de l'éducation prioritaire alors que la quasi totalité de leurs élèves vient de REP+. Des enseignants qui ont dû organiser la « continuité alimentaire » pendant le premier confinement avant de penser à quoi que ce soit, des agents des écoles épuisés par des conditions de travail d'un autre âge, des transports publics aux trajets absurdes, des quartiers privés de services publics...

Loin de la carte postale, théâtre de violences dont les victimes sont de plus en plus jeunes la ville se fissure, s'enfonce dans la pauvreté et l'économie parallèle. Marseille mérite à elle seule un plan d'urgence, pour ses enfants, sa population, ses quartiers populaires. Parce qu'ils ne se résolvent pas à voir exploser les inégalités et abandonner la jeunesse, les agents des services publics et parmi eux les militants de la FSU se battent au quotidien pour des services publics et une école qui redonnent de l'espoir.

Caroline Chevé

## Plan école : quelques éléments d'information

**L**es annonces présidentielles tant attendues sur le plan école n'ont finalement pas eu lieu. Aucun financement de l'État chiffré, aucun détail entre créations et rénovations d'écoles. Pour autant, voilà les éléments connus fin septembre, communiqués par la mairie en audience intersyndicale.

### Le financement du plan

La mairie confirme le budget total d'1,2 milliard d'euros sans pour autant connaître la part du financement de l'Etat. Elle assure que le plan verra le jour dans sa totalité, la variable sera la durée de réalisation, actuellement prévue pour 9 ans.

Une société verra le jour, sous forme de SPLA-IN, avec uniquement des fonds publics répartis entre Etat et municipalité. Ceux de la ville seront en partie constitués d'emprunt bancaire. La maîtrise d'ouvrage sera publique, mais la réalisation sera elle assurée par des entreprises.

Juridiquement, la Mairie assure que les termes ont été bordés de manière à ce que le plan aille à son terme, même en cas de changement de majorité présidentielle ou municipale.



### 174 écoles concernées

Les écoles à rénover sont en majorité celles classées en niveau 2 et 3 de l'audit réalisé en 2019. Le SNUipp-FSU revendique la construction d'une douzaine de

groupes scolaires pour désengorger les écoles en situation de sureffectif.

### Une vision à long terme

La ville assure vouloir mettre en place un système de suivi de l'entretien du bâti et un guichet unique pour les demandes de travaux. Le SNUipp-FSU demande la création d'une interface numérique centralisée depuis longtemps et déplore qu'elle ne soit pas encore mise en place. Elle ne peut attendre la mise en œuvre du plan Ecoles.

Le SNUipp-FSU ne peut que se réjouir qu'aboutisse enfin un vaste plan de rénovation des écoles. Il continuera d'apporter son concours à ce que les projets deviennent une réalité pour les élèves et les personnels !

Virginie Akliouat  
Secrétaire départementale  
du SNUipp-FSU 13

## L'instrumentalisation politique de l'exercice du droit de grève

**L**e président de la République a pointé l'absentéisme et les grèves des personnels de la Ville de Marseille, alors qu'ils ne sont en rien responsables de la dégradation des locaux scolaires. Mais si les agents utilisent leur droit de grève c'est pour dénoncer les conséquences de l'incurie des municipalités successives, auxquelles s'ajoute un manque de personnel qui conduit à une dégradation du travail quotidien, jusqu'à la sécurité des enfants. Par ailleurs, cet absentéisme n'est qu'une des conséquences des politiques des pouvoirs publics en matière de condition de travail des agents, dont la pénibilité n'est toujours pas reconnue.

En stigmatisant les personnels territoriaux, Emmanuel Macron tente de détourner l'attention et de reporter sur eux la responsabilité des pouvoirs publics, alors que l'engagement des agent-es de la ville de Marseille a été salué au plus fort de la crise sanitaire. Il semble également qu'il n'ait pas pris connaissance des conclusions de l'audit relative à la réorganisation du service de l'Education, qui pointe les dysfonctionnements en matière de condition de travail, de management désuet, de services sous dotés, dont le taux d'encadrement est le plus faible de France.

Emmanuel Macron instrumentalise la crise multiforme que connaît Marseille : il prend

prétexte des fractures économiques, sociales et scolaires pour avancer des propositions néolibérales qui ne feront qu'aggraver la situation et qui ont déjà fait la preuve de leur inefficacité. Cette instrumentalisation irresponsable vise à tester des mesures régressives de son projet politique, jusqu'à contribuer à porter atteinte à la vigilance des agent.es par l'exercice de leur droit de grève.



# Entretien sur Marseille

## un projet politique

### Expérimentation Marseille : La FSU mobilisée contre la casse de l'Ecole Publique

**D**ébut septembre, le président de la République, Emmanuel Macron, lançait, au prétexte du plan de rénovation des écoles de Marseille une expérimentation pour 50 écoles. Le SNUipp-FSU s'est très vite opposé à un projet qui donne des pouvoirs de recrutement aux directrices, précipite la fin du mouvement des personnels réglé par des règles d'équité, fait dépendre les moyens alloués aux écoles de projets, crée les conditions d'une école à plusieurs vitesses.

Nous réclamons des moyens, les mêmes pour toutes les écoles ! Et nous les réclamons depuis longtemps : effectifs allégés, aide à la direction d'école, temps de décharge de direction, RASED complets, AESH en nombre suffisant, psychologues et infirmières scolaires, moyens pour les projets pédagogiques... Pour quelle rai-

son ces moyens seraient-ils conditionnés à des projets ? Pour quelle raison pourraient-ils nous être refusés ?

Les intersyndicales nationale et départementale ont affirmé leur volonté commune que cette expérimentation soit abandonnée.



A l'initiative d'une section locale du SNUipp-FSU, 40 écoles ont lancé un appel au boycott de l'expérimentation ;

appel que le SNUipp-FSU13 relaye et développe. Au-delà, c'est un refus massif des équipes qui s'est organisé et qu'il nous faut encore amplifier. La DSDEN ne semble plus très sûre d'avoir cinquante écoles candidates.

Dans les prochains jours, de nouvelles initiatives seront prises par l'intersyndicale départementale. D'ores et déjà, le retour d'E. Macron en octobre sera l'occasion pour nous d'exprimer notre refus de la casse de l'Ecole publique qu'induit cette expérimentation en lien avec le statut de supérieur hiérarchique du directeur qu'instaure la loi Rilhac.

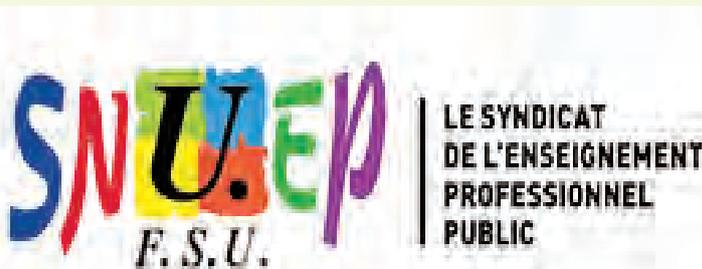
*Sébastien Fournier  
Secrétaire départemental adjoint  
du SNUipp-FSU 13*

### Micro lycées, micro collèges Contre le décrochage, améliorer les conditions pour tous !

**L**a colère contre les annonces sur les écoles de Marseille ne doit pas occulter celles du Président de la République sur le second degré, la création de 10 micro collèges et 10 micro lycées sur Marseille. Ces dispositifs qui ne concernent aujourd'hui qu'une quarantaine d'élèves en tout ciblent des élèves décrocheurs pour les ramener aux qualifications. Ils sont efficaces et appréciés, mais n'ont jamais reçu les moyens suffisants et surtout pérennes pour mener à bien leurs missions. Les enseignements ne sont financés qu'en HSA ou HSE, il n'est pas facile de trouver des collègues disponibles pour les assurer.

Il faut donc d'abord que soient consolidées les structures existantes. Il faut

aussi que les ouvertures se fassent sur des moyens dédiés (et pas dans la DGH de l'établissement), stables et suffisants, avec des équipes volontaires, en prévoyant les locaux et les équipements



idoinés, ce qui suppose un engagement des collectivités territoriales. Il n'est pas question non plus de laisser simplement "relabelliser" des dispositifs existants.

Exigeons que les conditions soient réunies pour que les jeunes décrocheurs

bénéficient d'autre chose que d'effets d'annonce politique ! Mais surtout, comme nous l'avons fait le 23 septembre dans la rue, continuons d'exiger des mesures globales de type "plan d'urgence" pour les établissements marseillais, et de dénoncer l'absence de réponse à la revendication d'intégration des lycées en éducation prioritaire, et le manque de centaines de postes pour assurer le service public d'éducation, enseignants, CPE, PSY EN, AESH, AED, infirmières, assistantes sociales etc.

La lutte contre le décrochage nécessite d'améliorer les conditions d'étude de tous les élèves.

*Nicolas Voisin  
Secrétaire académique du SNUEP-FSU*

# Annonces et expérimentation sur Marseille

## Les perspectives de tous les dangers

### Investir dans le système éducatif

Le département des Bouches-du-Rhône est un département qui gagne des élèves, et ce à tous les niveaux d'enseignement. La ville de Marseille sera bientôt la première ville de France de par son nombre d'élèves, et verra ses effectifs de collégiens croître au moins jusqu'en 2025. En lycée, les effectifs sont prévus à la hausse à l'horizon 2031 (et sans doute au-delà) : +0.9% par an en moyenne sur Marseille centre...

Les dogmes budgétaires et l'idéologie expliquent qu'à rebours de toute logique et de tout pragmatisme, ni l'Etat, pour ce qui est des emplois, ni les collectivités territoriales, pour ce qui est du bâti, n'anticipent ces évolutions inévitables. Depuis le début du quinquennat Macron, la hausse démographique dans le second degré n'est pas financée, le taux d'encadrement se dégrade dans les collèges et les lycées, et le déficit en enseignants se creuse, les réformes successives ayant alors toutes pour effet de réduire l'offre d'enseignement et le nombre d'heures offertes aux élèves.

Le délabrement des écoles de Marseille est connu, et l'aide de l'Etat, expression de la solidarité nationale envers une des villes les plus pauvres de France, devrait s'exercer sans chantage, stigmatisation ni contrepartie. De nombreux collègues

nécessitent également des rénovations lourdes, le cas le plus emblématique étant celui du Collège préfabriqué Marie Laurencin du XIV<sup>e</sup> arrondissement.

Les quartiers populaires de Marseille pâtissent du sous-investissement : ils accueillent la majorité des mineurs de la ville, mais ne représentent qu'un tiers des lycéens, du fait de parcours scolaires prématurément interrompus mais aussi du



fait de l'absence d'infrastructures scolaires : ainsi, le XIV<sup>e</sup> arrondissement, grand comme Béziers ou Neuilly, ne compte aucun lycée public. La plupart des lycées professionnels sont implantés dans les quartiers sud, en particulier ceux qui permettent les poursuites d'étude des jeunes filles. La réponse des collectivités territoriales? La création d'une Cité Internationale sur le périmètre Euroméditerranée, établissement public qui pourra sélectionner ses élèves et per-

cevoir des financements privés...

Enfin, la situation est intenable dans l'enseignement supérieur, qui pâtit de plusieurs années de sous-investissement, de renvoi au local de l'entretien du parc immobilier suite à la loi LRU, de course effrénée à la formation de niche d'excellence afin de figurer dans les classements internationaux au détriment de l'investissement dans la formation pour tous.

Dans le reste du département aussi, les effectifs sont prévus à la hausse à l'horizon 2031 (et sans doute au-delà) : en lycée par exemple, +0.9% par an en moyenne sur Marseille centre, +1,4 sur Martigues, +0.7 % sur Tarascon, +0,5 sur Arles, Salon-de-Provence...

La seule construction du nouveau collège public de Lançon-de-Provence ne suffit pas. Les lycées du pays d'Aix sont saturés. En outre, les inégalités d'investissement et d'équipement entre communes plus ou moins bien dotées ne sont pas acceptables : comment par exemple accepter une telle disparité de traitement entre un écolier de Gémenos et son cousin de Cuges-les-Pins ?

Laurent Tramoni  
SNES-FSU

### Conditions de travail des agents des écoles et des crèches

Quelques fois les choses pourraient être simples ! Afin de créer les conditions favorables à l'amélioration des conditions de travail, au sein des écoles et des crèches, il suffirait, dans un premier temps, de rendre publiques les conclusions et les préconisations d'un audit réalisé à la demande de l'administration. Puis, un véritable dialogue social pourrait s'établir pour définir, en commun, un protocole précisant des objectifs en matière de création de postes et de recrutement de personnel, dans le cadre d'un plan pluriannuel. Celui-ci pourrait également s'accompagner d'un autre plan, basé sur les besoins de formation liant le développement de compétences avec l'épanouissement personnel. Le contexte serait alors bien plus favorable pour envisager, entre autres, la révision des taux d'encadrement et la

reconnaissance de la pénibilité du travail des agents. Ainsi, le sens donné aux diverses activités professionnelles devrait permettre plus de reconnaissance du travail effectué par chaque agent, y compris par les agents de l'encadrement intermédiaire. Accompagné d'une restructuration des services efficiente et en l'absence de dérogations exceptionnelles du temps de travail et de primes diverses attribuées arbitrairement, le protocole d'accord, ayant pour objet de réduire le droit de grève, deviendrait obsolète et parfaitement inutile.

Est-ce un rêve, est-ce une utopie que de penser que des promesses pourraient être tenues et que tout cela pourrait se mettre en œuvre pour contribuer pleinement à l'amélioration des conditions de travail des agents des écoles et des crèches ?

LA FSU TERRITORIALE 13  
Section des Territoriales de la Ville de Marseille  
22, place Victor Gély - 13002 Marseille  
Tel : 04/91/89/09/78  
E-mail : [dsu@territoriales13.com](mailto:dsu@territoriales13.com)  
Facebook : FSU Territoriale ville de marseille  
Facebook : section école de marseille sui territoriale  
Marseille, le 2/09/2021

**Ecoles et crèches de Marseille**  
**C'est la rentrée !**

Une nouvelle fois, aucune promesse tenue, c'est toujours la même rengaine !

Où en est-on ?

- Un plan pluriannuel de recrutement : **INEXISTANT**
- Un protocole d'accord expérimental : **FOUTAISE !**
- Un protocole d'accord de restriction du droit de grève devant faire l'objet d'une évaluation régulière avec les organisations syndicales : **MENSUNGE !**
- Un audit dont les conclusions seront rendues publiques : **AUCUNE TRACE !**

La réalité pour cette rentrée est :

- Aucune création de poste
- Pas de reconnaissance de la pénibilité du travail des agents
- Des délibérations « à la Marseillaise » de dérogations exceptionnelles du temps de travail, de l'attribution d'une prime, comestées par la Préfecture
- Des conditions de travail encore dégradées
- Aucun projet de révision des taux d'encadrement
- Une organisation inadaptée, une réorganisation du service de l'Éducation à l'arrêté dont les premiers effets concrets pourraient voir le jour à la rentrée 2022, mais plus probablement 2023 !!! **ENFIN, ON N'Y EST PAS ENCORE**
- Aucun plan de formation
- Aucune considération de l'encadrement intermédiaire pour ces personnels

# Egalité professionnelle femmes-hommes

## Un enjeu syndical majeur

**P**our la FSU13 le travail syndical sur l'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité. Depuis plusieurs années la conscience de l'importance du combat féministe s'est développée dans la fédération et aujourd'hui il est mis au coeur de notre activité.

Le plan égalité professionnelle dans la fonction publique signé en 2018 porte largement la trace de l'action de la FSU. Il rompt avec des années d'insuffisance en la matière. Il se fixe des objectifs ambitieux notamment l'éradication des inégalités salariales et l'exemplarité en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Pour la première fois des moyens sont donnés ainsi que des objectifs quantitatifs et des pénalités. Sa mise en œuvre se fait de manière disparate selon les ministères et les collectivités territoriales, avec plus ou moins de volonté d'aller au-delà de ce qu'on pourrait nommer « femwashing » tout comme on parle de « greenwashing ».

Dans l'Education Nationale on est encore très loin du compte. Pire, l'académie d'Aix

Marseille fait figure de cancre : alors que la déclinaison académique du plan devrait être présentée avant la fin de l'année, aucun groupe de travail du CTA n'a encore été réuni !



Pourtant l'institution scolaire ne devrait pas seulement se conformer à la loi, elle devrait être exemplaire et porteuse d'une véritable dynamique au long cours au sein de la société.

Même quand un ministère a moins de retard, il nous faut maintenir la pression pour que les mesures se traduisent en améliorations concrètes sur le terrain : rémunérations, carrières, évaluation, formation, accès aux responsabilités, organisation du travail, promotion de la coparentalité, éradication des violences sexistes et sexuelles : autant de combats qu'il nous faut mener avec l'ensemble des agentes et des agents.

Pour la FSU le travail militant au quotidien doit permettre d'articuler étroitement processus de débat et de décision (comités techniques, CHSCT) et la réalité des lieux de travail où s'exercent in fine les discriminations afin que les différents employeurs ne se contentent pas d'intentions et de procédures. Nous devons faire émerger la volonté politique de transformer le réel au plus près des agents, de leur quotidien et de leurs gestes professionnels.

Caroline Chevê

## Former les militants et les militantes de la FSU pour éradiquer les inégalités professionnelles

**L**e Si l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un combat consensuel au sein de la fédération, s'il est porté depuis des années dans les CAP notamment, il doit aujourd'hui faire partie de l'activité permanente de toutes et tous les militant.e.s de la FSU. Cela suppose que l'on intègre en permanence à notre réflexion la dimension des inégalités, de même d'ailleurs que l'antiracisme et les questions environnementales.

Pour cela il faut d'abord former les équipes militantes. Connaître la réalité objective des inégalités, des discriminations et des violences au sein de la fonction publique et dans chaque ministère, maîtriser les textes pouvant servir de points d'appui à nos actions, en commençant par le Plan d'action égalité professionnelle, s'inspirer des pratiques militantes efficaces élaborées

sur le terrain doivent permettre aujourd'hui de passer à une autre phase de notre action.



La journée du 7 octobre 2021, dans le cadre du congrès extraordinaire au lycée Mandela, est porteuse de cette ambition. Autour de Ludivine Debacq, militante du SNES, référente Violences sexistes et sexuelles du CHSCT Ministériel de

l'Education nationale, il s'agit d'abord d'examiner la réalité des inégalités au moyen d'un état des lieux précis et de données chiffrées. Puis d'approfondir notre connaissance du Plan d'action égalité professionnelle dans la Fonction publique de 2018 et ses déclinaisons dans les ministères et les collectivités territoriales. Enfin c'est à l'articulation entre les interventions dans les instances et auprès des autorités avec les initiatives et combats menés ou à mener sur nos différents lieux de travail, établissements, services, que sera consacrée la dernière partie de la journée.

L'ambition est de pérenniser un collectif de militantes et de militants soudé.e.s, combattif.ve.s et formé.e.s pour éradiquer les inégalités !

Caroline Chevê



FSU 13  
Le bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire  
des Bouches-du-Rhône  
23, boulevard Chartes Nédélec, 13003 Marseille  
Bulletin trimestriel N°243 Septembre 2021  
N° CPPAP 0922 S 07454  
N° ISSN 2781.0283  
Dépôt légal : 17 février 2011  
Tiré sur rotative offset à l'imprimerie CCI,  
9 Avenue Paul Héroult 13015 Marseille  
Directrice de publication : Florence Marly  
Rédactrice en chef : Caroline Chevê  
Maquette : Christophe Doré

20<sup>21</sup>  
22

# ASSURANCE SCOLAIRE

DE LA MATERNELLE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

## Vos élèves méritent le spécialiste de l'Assurance Scolaire.

**PROTÉGER CHAQUE ENFANT, NOTRE RAISON D'ÊTRE.**  
La MAE, c'est bien plus qu'une Assurance Scolaire. Créée en 1932 par des enseignants, la MAE met toute son expertise au service des enfants, des parents et des équipes pédagogiques.

**L'ASSURANCE SCOLAIRE MAE EST UN GAGE DE TRANQUILLITÉ.**

Attestation immédiate

Recommandée par la



mae.fr

MAE • 02 32 83 60 13

Marseille • Le Méditerranée - 8 Square Cantini - CS 60008 - 13291 MARSEILLE CEDEX 06  
Aix-en-Provence • 50 Cours Sextius - 13100 AIX EN PROVENCE

AP PI ENS 03/21 - Mutuelle MAE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité (SIREN N°510 778 442) • MAE Assurance, Société d'Assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances (SIREN N°781 109 145) 62 rue Louis Bouilhet - CS 91833 - 76044 ROUEN CEDEX - Crédit photo : GettyImages



MON PREMIER ASSUREUR

## DES VALEURS PARTAGÉES

Créé et géré par des enseignants, le CME répond depuis un demi-siècle aux besoins de tous les personnels du monde de l'éducation.

Fondé sur des valeurs de confiance réciproque et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant a développé une offre de bancassurance sur mesure. Il place depuis toujours la qualité du service et la satisfaction du client au cœur de ses préoccupations.

83 ADRESSES POUR RESTER PROCHE  
OU QUE VOUS SOYEZ



www.cme.creditmutuel.fr

**Crédit Mutuel**  
Enseignant



## QUAND LA BANQUE DES ENSEIGNANTS LES ASSURE, ÇA CHANGE TOUT.

**CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE**

**1, Boulevard Sakakini - 13004 MARSEILLE**  
Tel : 0 820 025 649 - Courriel : 07901@creditmtuel.fr

**6, Cours des Minimes - 13100 AIX-en-PROVENCE**  
Tel : 0 820 300 185 - Courriel : 0790101@creditmutuel.fr

**Crédit Mutuel**  
Enseignant